



DOSSIER DE PRESSE : MOBILISATIONS INTERNATIONALES DES PAYSANS ET RIVERAINS DES PLANTATIONS BOLLORE-SOCFIN

SOMMAIRE

1. Résumé de la situation / contexte
2. Lettre à Vincent Bolloré des Riverains du Cameroun, Liberia, Sierra Leone, Cambodge et Côte d'Ivoire, remise en main propre lors de l'assemblée générale des actionnaires du groupe Bolloré le 5 Juin 2013
3. Schéma de l'action transnationale du 5 juin 2013
4. Communiqué de presse de l'action du 5 juin 2013
5. Compte rendu de la rencontre entre les représentants des riverains et le groupe Bolloré à Paris le 24 Octobre 2014
6. Demandes des riverains membres de l'Alliance Internationale
7. Lettre des Riverains à la Socfin, Mars 2015
8. Extrait du rapport financier du Groupe Bolloré (Mars 2015)
9. Organigramme de la Socfin et Participation du Groupe Bolloré
10. Accord signé par la plantation LAC au Liberia en 2007, dont les concrétisations sont toujours attendues sur le terrain par les communautés locales
11. Lettre des chefs de villages des 11 villages affectés par les extensions de la plantation de Socfin lac au Liberia

1. CONTEXTE ET RESUME DE LA SITUATION

La Socfin est une holding luxembourgeoise dont l'actionnaire principal est le groupe Bolloré (39% des parts) [cf. Doc 9 organigramme]. Cette holding détient des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie¹. Depuis 2008, les expansions de ces plantations sont continues. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la Socfin sont passées de 87 303 à 108 465 ha entre 2011 et 2014, soit une augmentation de 24%. Ces expansions provoquent de graves conflits avec les populations riveraines qui sont privées de terres et voient leurs conditions de vie sans cesse se dégrader

Dans plusieurs pays, les paysans et villageois propriétaires des terres réquisitionnées, se mobilisent pour protester contre les conditions d'implantation et d'exploitation de ces plantations.

¹ Cameroun, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Ghana, Nigeria, RD Congo, Cambodge, Indonésie, Sao Tomé

Des organisations de défense des droits des riverains des plantations du groupe existent aujourd'hui au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Liberia, en Sierra Leone, au Cambodge. Ils se sont regroupés en Alliance Internationale pour échanger des informations, des expériences, et unir leurs forces pour être capable de se hisser à la hauteur de cette entreprise multinationale. Les négociations avec les directions locales menées depuis 2008 ayant trop souvent mené à une impasse, il s'agit de négocier directement avec la direction générale du groupe pour trouver une solution durable à ce conflit.

L'Alliance Internationale des Riverains des plantations Bolloré-Socfin s'est concrétisée le 5 juin 2013, jour de l'assemblée générale des actionnaires du groupe Bolloré, lors d'une journée d'actions collectives simultanées dans les différents pays (cf. Doc 3 et 4 Action 5 juin).

Depuis lors, les représentants des riverains n'ont eu de cesse de demander une rencontre avec les représentants du groupe qui contrôle ces plantations pour parvenir à une résolution des conflits et faire entendre leurs revendications [cf. Doc 6 Revendications de l'Alliance]

Un premier pas a été fait de la part du groupe Bolloré, qui a accepté une négociation internationale à Paris le 24 Octobre 2014, avec les représentants des organisations des 5 pays membres de l'Alliance des Riverains (cf. Doc 5_ CR de la rencontre).

Malheureusement, plusieurs mois après cette rencontre, les engagements pris par le groupe Bolloré n'ont pas pu être tenus, et le groupe Socfin refuse tout dialogue avec les organisations représentatives des communautés riveraines.

Ces derniers ont lancé une dernière tentative pour nouer le dialogue avec le groupe Socfin le 16 Mars 2015 (cf. Doc 7_ lettre des riverains à la Socfin).

En refusant de répondre, le groupe Socfin a démontré son refus de dialoguer pour résoudre les conflits présents sur le terrain. Les paysans et riverains lancent donc une série d'actions collectives coordonnées dans les cinq pays concernés afin de contraindre le groupe à ouvrir les négociations et révéler au grand jour les injustices qu'ils subissent.

2. LETTRE DES RIVERAINS A VINCENT BOLLORE – JUIN 2013

Le 5 Juin 2013

A l'intention de M. Vincent Bolloré

32 Quai de Dion Bouton

92811 Puteaux

Monsieur Vincent Bolloré,

L'impact du groupe que vous contrôlez sur nos vies est immense et pourtant, nous n'avons jamais eu de relations directes avec ses représentants. C'est pour remédier à cela que nous prenons la peine de vous écrire aujourd'hui.

Nous sommes les représentants des riverains dans les différents pays d'Afrique où le groupe Bolloré détient, via la Socfin, des plantations industrielles. Nous habitons des villages voisins de la Socapalm au Cameroun, de la SoGB en Côte d'Ivoire, de LAC ou de la SRC au Liberia, de la SAC en Sierra Leone.

Les difficultés des villageois avec les plantations que vous contrôlez

Vous ne l'ignorez sans doute pas, la culture du palmier à huile a été de toute première importance pour les communautés paysannes au Cameroun ou en Côte d'Ivoire, et la création d'agro industries du palmier accompagnées de programmes de mises en place de plantations villageoises a développé davantage cette activité en leur sein.

Mais le principe d'un développement intégré gagnant-gagnant a été mis à mal par les pratiques dominantes de vos entreprises depuis quelques années :

- Accaparement aveugle des terres ne laissant aux riverains aucun espace vital et mise en terre de cultures vivrières
- Faiblesse des compensations accordées aux populations riveraines
- Réduction forte des services et des contributions au développement social des villages contrairement aux bonnes intentions affichées.
- Mauvais traitements des populations par des escouades de gendarmes commandités ou employés de sociétés de gardiennage privées (emprisonnements, brutalités incontrôlées, etc.)

Ce ne sont que quelques exemples d'une longue liste de problèmes source de conflits récurrents entre les riverains et les entreprises de la Socfin-Bolloré.

Nous revendiquons:

1. La protection de l'espace vital des villages riverains des plantations :

- a. Des rétrocessions de terres pour garantir cet espace vital
- b. L'encadrement des extensions

2. Des compensations aux riverains pour leurs terres perdues :

- a. Le financement par les entreprises de services sociaux
- b. L'appui au développement de plantations villageoises

Pour organiser ces différentes dimensions, il est nécessaire de reconnaître les organisations de riverains (Concern Citizen Union au Liberia, Synaparcam au Cameroun, Maloa en Sierra Leone...) et de mettre en place des temps de négociations réguliers pour gérer les conflits.

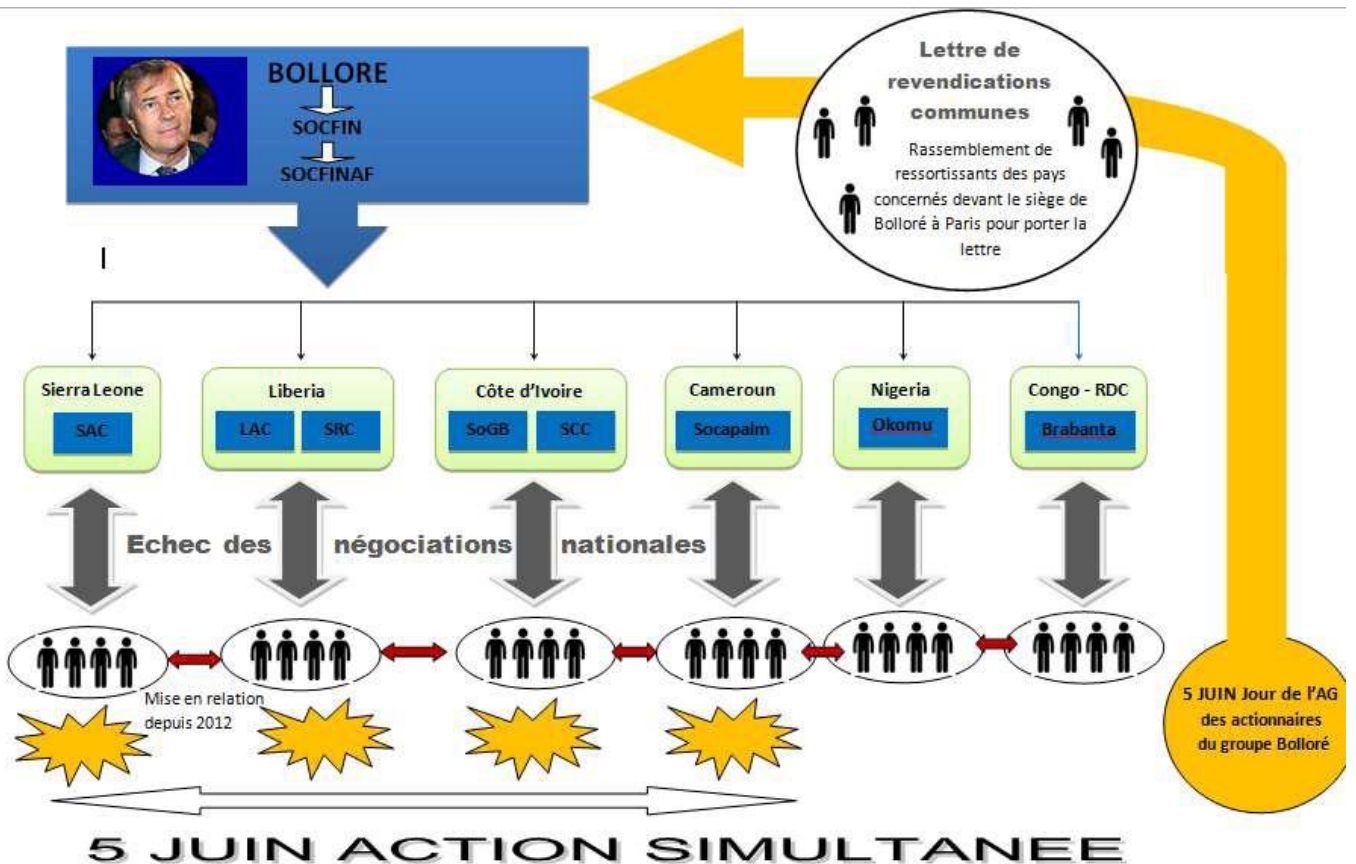
Signataires :

- Pour les riverains de la SoGB en Côte d'Ivoire : **Comité des Riverains de la SoGB** : *Batcha, Djimbo, Djoro, Héké 19, Irépoué, Kako, Klotou, Ouéoulo, Oulibio, Oulidié, Pataké, Téklébo, Trahé* – Contact : *Julien Doba Nemlin* : 00 225 44 34 69 43 - doja.julien@gmail.com
- Pour les riverains de la Socapalm au Cameroun : **Synaparcam-Bolloré** (Syndicat

National des Paysans et Riverains du Cameroun) : *Mbonjo 1 et 2, Bomone Mbamengue, Nkapa, Mbongo, Piti Dibamba, Mbanda, Koungue, Mbambou, Nkondjok, Ndogbom, Apouh, Bikondo, Bilolo, Bissiang, Poungo, Lendi, Bidou 2 et 3, Mbeka, Mvombélé, Nvougangom, Mvabenanga, Njassok, Nyambon, Gongos, Padjob, Songlibol* – Contact : Emmanuel Elong : 00 237 74 52 93 87 - eeelong4m@yahoo.fr

- Pour les riverains de SAC en Sierra Leone : **MALOA** (Malen Land Owners Association) : *Bamba, Hongai, Hinai, Kortumahun, Jumborhun, Bassalleh, Nianyahun, Kpangba, Bomuvulahun, Fakaba, Taninahun, Kanga, Banalleh, Senehun, Kassay, Massao, Kpombu, Votanie, Sarhun, Gbongboma, Jumbu, Sinj, Sahn, Tissana, Sembehun, Ngandorhun* – Contact : Sima Mattia : 00 232 76 41 62 67
- Pour les riverains de la SRC au Libéria : **Concern Citizen Union** : *Kwata, Massa Town, Tartee Town, Dedee Town, Quenna Town, Kolleh Longbong Town, Glongalai Old Town, Malongai, Lango Town, Thomas Juwoo Town, Pennoh Town* – Contact : Alexander Bonard : 00 231 880 98 51 91
- Pour les riverains de Socfin-KCD au Cambodge : **Bunong Association for Development Cambodia** – Contact : Neth Prak : nethprak@gmail.com

3. SCHEMA DE L'ACTION TRANSNATIONALE DU 5 JUI 2013



4. COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ACTION DU 5 JUIN 2013

Cameroun, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Liberia

Manifestations et blocages dans les plantations africaines, Vincent Bolloré reçoit les revendications à Paris

Dans trois pays d'Afrique, les riverains des plantations contrôlées par le groupe Bolloré ont organisé des manifestations simultanées le jour de l'AG des actionnaires. A Paris, Vincent Bolloré a reçu en mains propres la lettre de revendications portée par des ressortissants des pays concernés.

Blocages et occupations. Ce mercredi 5 juin, plusieurs centaines de villageois libériens occupent les terrains de la plantation SRC, des paysans et chefs traditionnels camerounais se sont rassemblés devant le siège de la Socapalm à Douala. Une manifestation de riverains a été bloquée par les FRCI (Forces Républicaines de Côte d'Ivoire) en Côte d'Ivoire alors qu'ils marchaient vers l'usine centrale et les bureaux de la direction. En Sierra Leone, la manifestation a été annulée pour raisons de sécurité. Ces différentes entreprises appartiennent à la holding luxembourgeoise Socfin, qui est contrôlée par le groupe Bolloré. Pour se hisser à l'échelle de la multinationale, ils ont décidé de coordonner leurs luttes.



Vincent Bolloré « interviendra personnellement » en faveur des populations riveraines



A Paris, Vincent Bolloré est sorti personnellement de l'AG pour entendre les revendications. « *Qu'est-ce que j'ai fait de mal ?* » a-t-il demandé aux camerounais, ivoiriens et congolais venus manifester au siège du groupe. Les revendications sont similaires du Cameroun à la Sierra Leone. La première : protection de l'espace vital de 250 ha de terres cultivables autour des villages riverains pour les paysans locaux. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la Socfin sont en effet passées de 87 303 à 99 683 ha en 2 ans.

La seconde : compenser cette privation de terres par des services sociaux conformément aux conventions et baux concédés par les Etats africains. L'interdiction d'accès des riverains aux centres de santé de la Socapalm au Cameroun avait par exemple été un motif de soulèvements réguliers. « *J'interviendrai personnellement sur tout ce que vous me racontez* » a finalement affirmé le président du groupe.

Une négociation transnationale à venir ?

« *Cette première action internationale n'est que le début. Nous sommes déterminés à faire respecter nos droits et M. Bolloré devra finir par l'entendre. (...) Nous demandons maintenant que soit organisée une négociation transnationale, avec des représentants des de riverains de tous les pays concernés* » affirme Emmanuel Elong, porte-parole du Synaparcam, le syndicat des paysans riverains de la Socapalm au Cameroun.

5. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE GROUPE BOLLORÉ À PARIS LE 24 OCTOBRE 2014

COMPTE RENDU : RENCONTRE AVEC L'ALLIANCE TRANSNATIONALE DES RIVERAINS

VENDREDI 24 OCTOBRE 2014

Une réunion a eu lieu ce vendredi 24 octobre à Paris, avec les représentants de riverains des plantations de Socfin venant de 5 pays : Cameroun, Sierra Leone et Cambodge, mais aussi Côte d'Ivoire et Liberia en visio-conférence. Ils sont réunis sous le nom de l'Alliance Transnationale des Riverains, constituée avec l'appui de l'association française ReAct.

Etaient présents : *cf. liste page suivante.*

Le porte-parole de l'Alliance pour cette rencontre et représentant de la Sierra Leone, Shiaka Musa Sama, est venu en précisant qu'il n'était pas ici pour demander de l'argent, mais un règlement concerté de situations locales afin que toutes les communautés puissent vivre en bon voisinage avec les plantations.

Il a énoncé les principes fondamentaux suivants :

- Respect des différentes législations nationales et des cadres de référence internationaux
- Respect des accords passés, et des études d'impact réalisées
- Respect des droits des populations autochtones, tels que définis dans la convention n°169 de l'OIT
- Respect du principe d'information et de consultation: aucune décision qui a un impact sur les communautés locales ne doit être prise sans l'information et la consultation préalable des organisations représentatives des communautés

Les demandes communes des associations ont été présentées, résultant d'un travail de concertation entre les différents représentants depuis la constitution de l'Alliance. Parmi ces demandes, ont été abordées les problématiques de l'emploi, des compensations et de la pollution environnementale. Suite à l'expression de ces demandes (voir l'intégralité en annexe), les échanges se sont déroulés dans un état d'esprit constructif.

Le Groupe Bolloré, représenté par sa secrétaire générale Marie-Annick Darmaillac, a rappelé que Socfin n'était pas une filiale, et qu'il agissait, en tant qu'actionnaire minoritaire, comme facilitateur du dialogue. Dans ce contexte, les demandes qui lui ont été faites seront transmises au Groupe Socfin, qui n'était pas représenté lors de la réunion. L'Alliance a soulevé la question du sérieux d'un dialogue auquel une des parties (la Socfin) n'a pas souhaité prendre part.

Malgré cela, cette première rencontre marque le début d'un processus nouveau, où tous les acteurs sont appelés à s'écouter afin d'aller vers la co-construction d'un cadre de dialogue. Le groupe Bolloré a demandé à ce que ce cadre de dialogue soit coordonné avec les démarches similaires déjà entamées par Socfin avec d'autres représentants locaux.

Le Groupe Bolloré s'est engagé à :

- soutenir les principes fondamentaux définis par le porte-parole de l'Alliance
- faire un compte-rendu de la réunion du 24/10 dès la semaine suivante, à valider par tous les participants

- communiquer les revendications exprimées aujourd'hui à Socfin et à revenir dans un délai d'un mois vers les associations de riverains avec des éléments de réponse argumentée

- soutenir le principe d'un apport d'expertises indépendantes sur les points éventuels de litiges

- organiser une autre réunion transnationale d'ici un an à la condition que d'autres réunions locales aient été organisées dans chaque pays

Les participants se réservent le droit de communiquer sur les avancées du processus.

6. DEMANDES DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES RIVERAINS

ALLIANCE TRANSNATIONALE DES RIVERAINS DES PLANTATIONS BOLLORE – SOCFIN

SE METTRE D'ACCORD SUR LES PRINCIPES SUIVANTS

1. Respect des lois des pays
2. Respect des accords passés
3. Respect des droits des communautés indigènes telles que définies par la convention 169 de l'OIT et des autres conventions internationales.
4. Respect des engagements de l'entreprise, à l'exemple de ceux trouvés dans l'Etude d'Impact Environnemental et les comptes rendus de réunions.
5. Principe de consultation et d'accord mutuel : aucune décision qui a un impact sur les communautés locales ne doit être prise sans la consultation préalable et l'accord des organisations représentatives.

Ce qui suppose : la reconnaissance des organisations représentatives des communautés.

REVENDICATIONS GENERALES :

CE QUE NOUS VOULONS :

- D'abord : la reconnaissance des organisations locales et de l'Alliance comme des partenaires du dialogue social

Ensuite :

- La rétrocession des terres contestées
- La réalisation d'infrastructures et missions de service public [éducation, santé, sanitaires, routes, électricité, eau]
- Développement économique
- Compensations financières
- Protection de l'environnement

CE QUE NOUS DEMANDONS AUJOURD'HUI :

1- Une évaluation tripartite des situations conflictuelles

Il faut se mettre d'accord sur les problèmes, avant de se mettre d'accord sur les solutions.

Tripartite = entreprise + organisations représentatives + expert indépendant

Processus : Un expert indépendant mène une étude sur la situation problématique (terres, éducation...) puis des réunions sont organisées régulièrement avec les représentants des organisations et les représentants de l'entreprise.

Problème : Choisir un expert. Nous proposons de désigner un expert issu d'ONG ou un expert des Nations Unies lorsque c'est possible.

Horizon : 1 mois pour choisir un expert. 2 mois pour l'enquête.

2- Un calendrier clair : « un an pour régler les conflits fonciers »

Notre proposition de calendrier

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1/ Un mois pour sélectionner les experts | > 1 ^{er} Décembre 2014 |
| 2/ Deux pour mener les enquêtes | > 1 ^{er} Février 2015 |
| 3/ Une réunion de négociation locale pour définir les terres contestées | > 1 ^{er} Mars 2015 |
| 4/ Définir les différentes options de résolution des contentieux [rétrocessions, contrat de plantation villageoise, compensation financière] | > 1 ^{er} avril 2015 |
| 5/Mise en œuvre des options | > 1 ^{er} septembre 2015 |

Des calendriers équivalents seront mis en place pour l'évaluation des besoins sociaux, des besoins des planteurs villageois et de la situation de l'environnement.

3- Perspectives pour une résolution globale des conflits : « personne n'est laissé derrière »

Une réunion internationale de point d'étape sera organisée l'année prochaine pour évaluer les avancées et les difficultés rencontrées.

DEMANDE N°1/ NOTRE PROPOSITION POUR UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL

1. Annulation des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des militants défendant leurs droits sur les terres

Le groupe doit faire une déclaration publique pour demander officiellement aux autorités d'annuler les poursuites envers les leaders des organisations locales.

2. Reconnaissance des organisations locales membres de l'Alliance comme interlocuteurs dans le dialogue

Consultation prioritaire avant toute décision impactant les communautés locales.

3. Prendre ses responsabilités et rendre des comptes

Réponse aux demandes de rendez-vous et aux courriers de la part des organisations locales

dans la semaine.

Tenir ses promesses et respecter les délais fixés.

4. Un dialogue continu avec les organisations de riverains au niveau local et international

DEMANDE N°2/ RÉTROCESSIONS DE TERRES

1. Une expertise tripartite des problèmes en amont de tout plan d'action

Se mettre d'accord sur les problèmes pour pouvoir se mettre d'accord sur les solutions de long terme.

Est entendu par tripartite : entreprise - organisation locales – expert indépendant

Processus : Un expert indépendant mène une étude sur la situation problématique (terres, éducation...) puis des réunions sont organisées régulièrement avec les représentants des organisations et les représentants de l'entreprise.

Problème : Choisir un expert. Nous proposons de désigner un expert issu d'ONG ou un expert des Nations Unies lorsque c'est possible.

Horizon : 1 mois pour choisir un expert. 2 mois pour l'enquête.

2. Un calendrier clair : « un an pour résoudre le conflit »

Notre proposition sur les conflits terriens :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1/ Un mois pour sélectionner les experts | > 1 ^{er} Décembre 2014 |
| 2/ Deux pour mener les enquêtes | > 1 ^{er} Février 2015 |
| 3/ Une réunion de négociation locale pour définir les terres contestées | > 1 ^{er} Mars 2015 |
| 4/ Définir les différentes options de résolution des contentieux [rétrocessions, contrat de plantation villageoise, compensation financière] | > 1 ^{er} avril 2015 |
| 5/Mise en œuvre des options | > 1 ^{er} septembre 2015 |

DEMANDE N°3/ COMPENSATIONS

INFRASTRUCTURES SOCIALES

- Etudes d'experts indépendants concernant les dimensions : éducation, santé, routes-accès, électricité, eau, sanitaires.
- Ces études devront être réalisées dans les 3 mois.
- Février 2015 : rencontre avec les communautés pour partager le rapport des expertises
- De Mars à Juin 2015 : mise en œuvre des projets choisis en priorité par chaque communauté.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Embauche des membres des communautés locales :

- Employer les travailleurs qualifiés pas les entreprises et les sous-traitants, au sein des communautés.
- Des meilleures conditions de travail.
- Informer dans les temps les communautés des postes à pourvoir.

Soutien aux planteurs villageois :

- Fourniture de graines, engrais, assistance technique, prêts et autres intrants.
- Subventions pour l'agriculture mécanisée
- Contrôle indépendant des programmes de soutien aux planteurs.

Compensations financières :

- Compensations pour les paysans qui ont perdu des terres/plantations sans compensation.
- Accord sur le partage des profits conduisant au paiement de compensations annuelles pour les familles/planteurs ayant perdus des terres.
- Un montant correct doit être défini après une étude d'experts reconnus.

DEMANDE N°4/ AUDIT ENVIRONNEMENTAL

- Audit environnemental régulier effectué par des experts indépendants pour contrôler les pollution de la terre, de l'air et de l'eau.
- Mise en place d'un plan de protection de l'environnement élaboré avec les communautés.
- Respect des bonnes pratiques.

7. LETTRE DES RIVERAINS À LA SOCFIN, MARS 2015

Alliance Internationale des Riverains des plantations Socfin**Contact : Sare Tchrouin Ange****Chargé de communication avec la Socfin et le groupe Bolloré****Président de l'Union des Villages Déguerpis (Côte d'Ivoire)****+ 225 48 40 04 09****asso.uvd13v@gmail.com**

le 16/03/2015

A M. Hubert Fabri
Président du groupe Socfin

Monsieur le Président,

Nous vous sollicitons personnellement au nom de l'Alliance des riverains des plantations Socfin-Bolloré au sujet de la lettre qui vous a été adressée le 10 février 2015 au sujet des conflits qui opposent les riverains et les plantations que vous contrôlez.

Nous souhaiterions comprendre les raisons de votre silence. Considérez-vous ces conflits locaux comme négligeables au point de ne pas dénier entendre notre volonté sincère d'y trouver un compromis acceptable par les deux parties ?

Nos organisations représentent des milliers de personnes affectées par les privations des terres liées à l'implantation de vos plantations dans cinq pays. Elles sont nées d'un patient travail d'organisation pour recenser les problèmes de chaque village et réunir tous les leaders locaux soucieux d'agir pour chercher une solution définitive à ce conflit qui dure depuis de nombreuses années dans les différents pays.

Nous savons que les directeurs opérationnels des plantations préfèrent généralement traiter avec les chefs traditionnels et les élus locaux. Vous n'êtes pas sans savoir que nombres de ceux-ci sont

malheureusement victimes de la corruption massive qui gangrènent les autorités publiques de nos pays comme le reconnaissent toutes les études internationales. Tous les chefs ne sont pas corrompus et plusieurs sont d'ailleurs membres des organisations qui constituent l'Alliance. Mais c'est cet état de fait qui a empêché jusque-là les plateformes dialogue d'être le lieu de résolution des conflits.

Pour faire évoluer cette situation insatisfaisante et combattre les multiples injustices dont ils se sentaient victimes depuis des années, les habitants des villages riverains ont créé des organisations locales et nationales. Parce que notre situation nous a paru similaire de la Sierra Leone au Cambodge, nous nous sommes alliés au niveau international afin de constituer un interlocuteur à la hauteur de la Socfin et du groupe Bolloré.

La négociation nous semble la seule voie de sortie raisonnable et nous vous enjoignons à nouveau à ouvrir cette voie. Le non-respect des promesses nées de la rencontre avec le groupe Bolloré en octobre 2014 a exacerbé les frustrations des populations locales que nous représentons qui n'aspirent à rien d'autre qu'à la paix et la justice. Sachez que nous sommes déterminés à aller jusqu'où il sera nécessaire pour obtenir la reconnaissance de nos droits. Nous organiserons de nouvelles actions collectives dans tous les pays tant que vous ne nous aurez pas témoigné votre volonté d'ouvrir la discussion pour trouver des solutions communes. Nous agirons en toute responsabilité pour éviter la violence et les débordements. Mais si de tels événements devaient survenir, vous en porteriez une responsabilité certaine.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous rappeler la première revendication exprimée le 24 octobre : la mise en place d'une évaluation tripartite des conflits fonciers avec l'appui d'une expertise indépendante. Nous partions du principe qu'il était nécessaire de se mettre d'accord sur les problèmes, avant de se mettre d'accord sur les solutions. Nous regrettons que vous ne partagiez pas ce qui semblait relever du bon sens au Groupe Bolloré et aux représentants de l'Alliance. Nous sommes néanmoins disposés à entendre vos propositions alternatives.

Dans tous les cas, nous souhaitons encore vous laisser le temps de la réflexion jusqu'à la fin du mois. Au-delà, nous serons contraints de lancer des actions dans chaque pays pour mettre sur la place publique ce conflit que nous ne savons pas résoudre ensemble. Nous projetons d'organiser une action dans chaque pays chaque semaine jusqu'à la tenue de votre assemblée générale et de celle du groupe Bolloré. Nous ferons le nécessaire avec nos partenaires ONG du monde entier pour assurer à ces actions la plus grande visibilité possible. Nous vous prions donc de considérer cette lettre comme un préavis.

Sachez que nous regretterions sincèrement d'en arriver là. Afin que nous trouvions ensemble des solutions durables et définitives, nous serions honorés de compter sur votre implication personnelle pour avancer dans la voie du dialogue.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, M. le Président, nos salutations distinguées.

Pour l'Alliance internationale des riverains
des plantations Socfin-Bolloré
Sare Tchrouin Ange

8. EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER DU GROUPE BOLLORÉ (MARS 2015)

- **Chiffre d'affaires : 10,6 milliards d'euros, en repli de 2,3 %** (-1,6 % à périmètre et taux de change constants) en raison du recul de 15 % de l'activité logistique pétrolière.
- **Résultat opérationnel : 650 millions d'euros, en hausse de 7 %** compte tenu de la bonne marche des activités transport et logistique, et communication.
- Le résultat financier 2013 intégrait une plus-value de 109 millions d'euros sur la cession du solde de la participation dans Aegis (6,4%). **Le résultat net consolidé s'établit donc logiquement en retrait à 403 millions d'euros** (dont 219 millions d'euros de résultat net part du Groupe), contre 450 millions d'euros en 2013.
- **Proposition de doublement du dividende à 0,06 euro par action** (dont 0,02 euro d'acompte déjà versés en octobre 2014), contre 0,031 euro en 2013.

AUTRES ACTIFS

- **Groupe Socfin⁽¹⁾ :** le Groupe détient près de 39 % de Socfin, qui gère 179 000 hectares de plantations en Asie et en Afrique. Les résultats sont pénalisés par la baisse des cours moyens du caoutchouc (-32 %) en raison du ralentissement de la demande, et de l'huile de palme (-4 %), du fait d'une forte récolte de soja en Amériques.
 - **Socfindo**, en Indonésie (48 000 hectares de palmiers et d'hévéas) : résultat net à 55 millions d'euros contre 57 millions d'euros en 2013, à la suite d'une baisse des cours du caoutchouc.
 - **Okomu**, au Nigeria (18 500 hectares de palmiers et d'hévéas) : résultat de 7,5 millions d'euros contre 10 millions d'euros un an plus tôt, pénalisé par la chute du cours du caoutchouc.
 - **Socapalm** (35 000 hectares de palmiers et hévéas) et **Ferme Suisse** (unité de raffinage), au Cameroun : résultat net de 9 millions d'euros contre 8 millions d'euros en 2013, grâce à la hausse de la production d'huile.
 - **Safacam** au Cameroun (9 800 hectares d'hévéas et de palmiers à huile) : résultat de 3 millions d'euros contre 4 millions d'euros un an plus tôt, pénalisé par la chute du cours du caoutchouc.
 - **Lac et Salala**, au Liberia (18 500 hectares d'hévéas) : résultat net à l'équilibre, en raison de la situation sanitaire et de la forte baisse des cours.
 - **SOGB**, en Côte-d'Ivoire (23 500 hectares de palmiers et d'hévéas) : résultat net de 7 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2013, en raison de la baisse des cours du caoutchouc. **SCC⁽²⁾** : résultat net de 1,9 million d'euros contre 0,8 million d'euros en 2013, grâce à une hausse de la production.

(1) données sociales avant retraitement IFRS. Les plantations du Groupe Socfin sont mises en équivalence dans les comptes de Bolloré.

(2) non consolidé



AUTRES ACTIFS

- Développements : création de 12 000 hectares de plantations d'hévéas au **Cambodge** dont 6 600 hectares ont déjà été plantés, replantation de 6 100 hectares de palmiers en **République Démocratique du Congo** et de 11 000 hectares de palmiers au **Sierra Leone**⁽¹⁾ (nouvelle plantation de 18 000 hectares).

- **Autres actifs agricoles :**

- En 2014, le Groupe Bolloré a cédé Safa qui détient une plantation au Cameroun (Safacam), contre 9 % de Socfinaf ⁽²⁾. A fin 2014, la valorisation boursière des titres Socfinaf détenus est de 23 millions d'euros.
- **Fermes américaines** : les trois fermes représentent 3 000 hectares. Les terres agricoles ont été plantées cette année avec du coton et du maïs. Le résultat opérationnel, qui s'établit à - 0,7 million d'euros contre 0,8 million d'euros en 2013, a été pénalisé par des rendements inférieurs aux prévisions et par la forte baisse des cours du maïs.
- **Vignes** : Domaines de La Croix et de la Bastide Blanche représentant une superficie de 242 hectares dont 116 hectares de droits viticoles. Augmentation du chiffre d'affaires à 3,5 millions d'euros (+8 %) avec 580 000 bouteilles vendues. L'ébitda de cette activité est désormais positif.

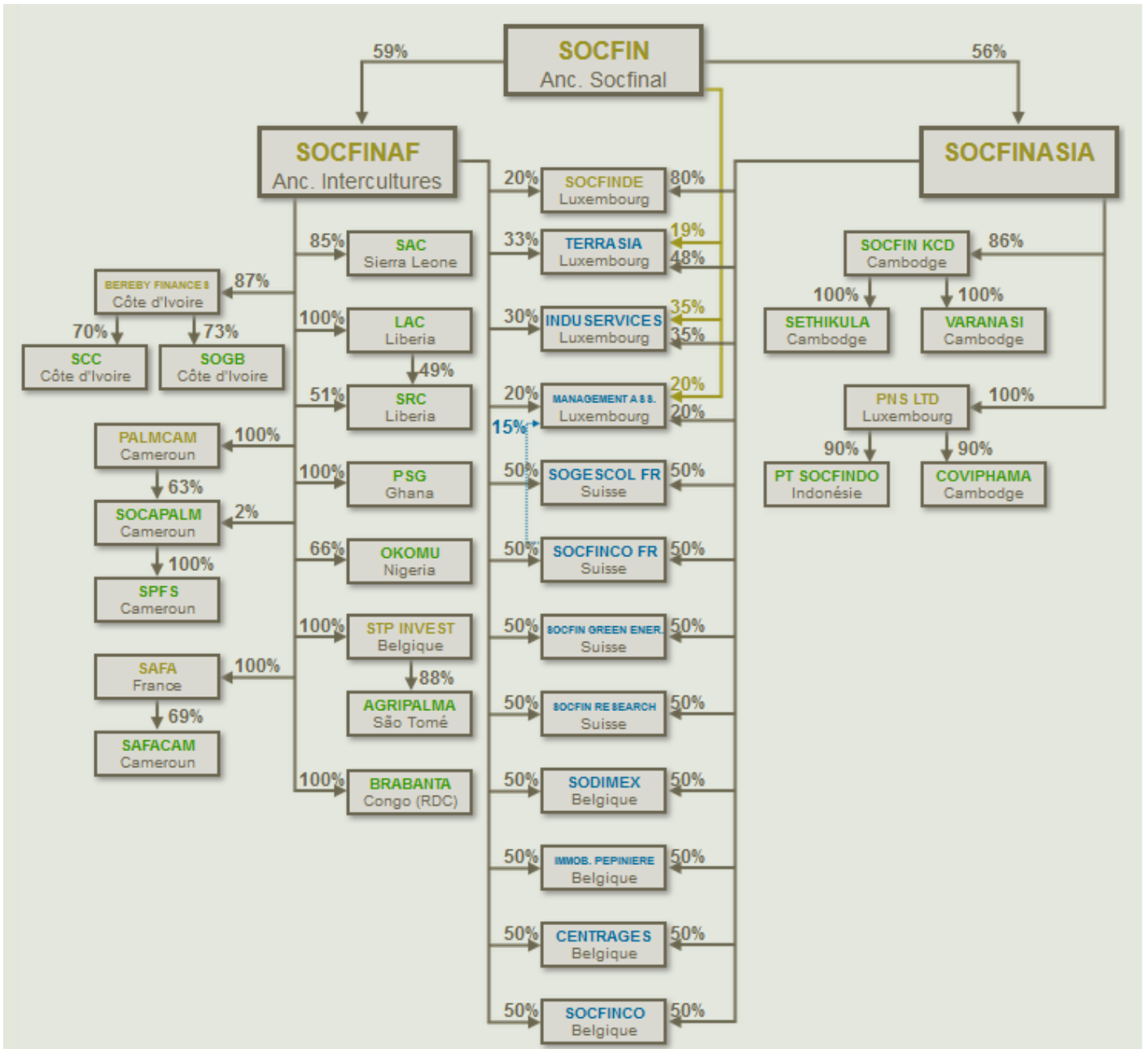
(1) Non consolidé

(2) 8,59 % à fin 2014 après apport par Socfin de Safa à Socfinaf



Bolloré - Résultats 2014

9. ORGANIGRAMME DE LA SOCFIN ET PARTICIPATIONS DU GROUPE BOLLORÉ



Nombre total d'actions émises: 14.240.000

Nombre total de droits de vote: 14.240.000

Capital (en Euros): 24.920.000

Actionnaires	Nombre de titres détenus = Nb de droits de vote	Pourcentage détenu	Date de la notification
Afico S.A. L-1650 Luxembourg	80.991	11,38 %	20-12-1999
Palmeraies de Mopoli S.A. B-1050 Bruxelles	32.000	4.49 %	20-12-1999
Twosun Fin. Establishment CH-1201 Genève	80.000	11,24 %	20-12-1999
Geselfina S.A. FL-9490 Vaduz	164.125	23,05 %	20-12-1999

Bollore Participations F-29500 Ergué Gaberic	50	0,007 %	10-03-2008
Bollore F-29500 Ergué Gaberic	120.338	16,90 %	10-03-2008
Compagnie du Cambodge F-92800 Puteaux	82.111	11,53 %	10-03-2008
Technifin CH-1705 Fribourg	56.000	7,87 %	10-03-2008
Plantations des Terres Rouges L-1724 Luxembourg	13.404	1,88 %	10-03-2008
Compagnie des Glénans F-29500 Ergué Gaberic	4.000	0,56 %	10-03-2008
TOTAL BOLLORE PARTICIPATIONS (Direct et indirect)	275.903	38,75 %	

10. ACCORD SIGNÉ PAR LA PLANTATION LAC AU LIBERIA EN 2007, DONT LES CONCRÉTISATIONS SONT TOUJOURS ATTENDUES SUR LE TERRAIN PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

**FRAMEWORK FOR RESETTLING GRAND BASSA COUNTY
CITIZENS WHO MAY BE IMPACTED BY EXPANSION
ACTIVITIES OF THE LIBERIA AGRICULTURAL COMPANY AT
DIVISION 3.3 IN THE NORTH WESTERN PART OF THE SLOH
RIVER**

Preamble

In continuation of the plantation expansion program started in 2004, the Liberia Agricultural Company (LAC) will be cultivating the area located at the northwestern part of the Sloh River in Grand Bassa County. The Company also plans to finance local inhabitants to develop and own small rubber plantations for themselves (smallholder project). Funding for both projects, i.e. LAC's own plantation expansion and the small holder project, may be provided by Agence Francaise de Development (the French Development Bank otherwise known as AFD).

Associated with these projects will be the construction of new roads, houses and other social amenities for the people.

A total investment outlay of US\$22 million is estimated for both projects and an average of 750 people will be employed during the development period and about 500 permanent workers thereafter. To satisfy the conditions of AFD, LAC commissioned and completed two studies - an environmental impact assessment and a study of the socio-economic impacts of the projects.

Cognizant of the need to resettle citizens who may be impacted by the expansion and realizing the positive economic impacts of these activities for people, communities and the nation, it is agreed, following extensive participatory and inclusive discussions between stakeholders (Grand Bassa legislators, local government, traditional leaders and other community representatives, youth representatives, civil society, LAC, etc) that were mediated by the Government through the Ministry of Agriculture that LAC develops a new town or community that will contain, among other things, new housing, and educational and health facilities, offer employment opportunities for those affected, and compensate citizens for cash crops destroyed because of the expansion.

G.M.F.



The responsibilities of the parties to this Agreement are as follows:

LAC Responsibilities

Economic Empowerment:

- LAC plans to finance the development of a trial smallholder rubber project for local inhabitants. The size will be depended upon the social and the marketing environment that will prevail in the area. Each of the heads of households that are being resettled may have access to a rubber farm comprising 10 acres. The development cost will be repaid to LAC over a period of time to be designated in a contract.

Improved Housing:

- LAC agrees to build houses that will be constructed with compressed mud bricks, and roofed with aluminum sheets for the people in their new area of resettlement, which is the new town or community.

The new houses will replace those currently owned by the people living in the villages, an overwhelming majority of which are built with sticks daubed with mud and roofed with thatch. The following criteria will be used in the allocation of the houses:

- (1) Only citizens in the villages who presently own houses will be provided new houses.
- (2) Anybody who begins to build a new house in any of the villages after this Agreement has been signed or after the population and agricultural census has been completed, whichever is last, will not be entitled to a new house to be built by LAC because the objective of the scheme is to resettle those who have owned houses and lived in the concession over the years.
- (3) The size of the house to be allocated to any individual will be equivalent to the size of the house that he/she presently owns in his/her village.

Improved Water and Sanitation:

- LAC agrees to provide the resettled villagers with roofed pit latrines and hand pump dug wells for safe drinking water. Replacement of these amenities in the future will be public sector responsibility.

New Educational Facilities: LAC agrees to:

- Construct a Primary School building, plastered and painted, that will include classrooms, administrative offices and library space. The primary school will enroll grades K through 6.
- Build houses to accommodate teachers who will be hired initially to operate the school.

G.M.F.

The block contains three handwritten signatures or initials. The first is a large, stylized signature that appears to be 'P. M. F.' with a horizontal line underneath. The second is a large, simple letter 'L'. The third is a cursive signature that appears to be 'M. F.' with a horizontal line underneath.

- Operate the school for a period of two (2) years after which it will be turned over to the Ministry of Education. Lac will pay salaries to the teachers based on the salary scale of the Ministry of education.

New Health Facilities: Again, with a majority of the inhabitants of the villages being children having no access to primary health care, LAC agrees to:

- Construct, plaster and paint a Clinic in the new town where the villagers will resettle.
- Equip a laboratory in the clinic with necessary equipment to diagnose such common ailments as malaria and typhoid fever and to carry out HB and pregnancy tests.
- Supply a 10 KVA generator for the clinic.
- Build houses to accommodate nurses who will start the operation of the Clinic.
- After all of the above, the clinic will be turned over to the Ministry of Health to operate.

Market: LAC agrees to:

- Prepare a site suitable for use as a marketplace for the villagers in the new town

Football Field: LAC agrees to:

- Prepare a football or soccer field in the new town by clearing suitable land and installing 2 goal posts

Children Playground: LAC agrees to:

- Prepare a playground for the children who will reside in the new town

Transportation: LAC agrees to:

- Make available transportation on the day compensation for cash crops is received for the relocation of the villagers from an agreed location to the new town or community

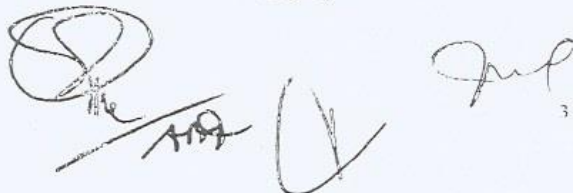
Employment Opportunities: LAC agrees to:

- Employ residents of the new town who are willing to work for the company.

The expansion of the plantation will create jobs. Apart from being provided with company houses on the plantation, the children of new workers will be entitled to free education up to the Junior High School level and to enrollment at the heavily subsidized Senior High School on the Plantation. Additionally, such a worker and his or her family members will be entitled to free medical care.

Compensation for Cash Crops: LAC agrees to:

G.M.F.



The bottom of the page contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature that appears to be 'S.P.'. To its right are several other initials, including 'M.A.', a large 'U', and a signature that looks like 'J.P.'. The initials 'G.M.F.' are written in the upper right area of this section.

- *Compensate villagers for cash crops that were planted before 2004 which will be destroyed by the expansion.*

Payment will be in line with current Ministry of Agriculture published prices for tree crops as attached to this agreement and in line with technical, generally accepted planting density standards of the Ministry (e.g. 180 trees per acre for rubber). Compensation for younger trees will be discounted by the cost of maintenance / upkeep to maturity.

Government and People Responsibilities

Community Development. Realizing that the 12 villages in the area earmarked for the expansion are family-based, and therefore very small in size, and knowing that limited village size has made it difficult for governments in the past to provide economic and social resources such as roads, schools and clinics, government understands that in order to improve prospects for growth and make the provision of economic and social infrastructure feasible, all villages will need to be amalgamated into one town.

Consequently, Government agrees to:

- *Designate a 100-acre (one hundred acre) area outside of the concession where such a town will be located.*
- *Be responsible for any expansion of the Primary School and Clinic due to growth in demand and other factors.*

ALL-PARTY

RESPONSIBILITIES

To ensure effective implementation of this accord, all parties agree that:

- *To build confidence, some of the activities regarding community development, better shelter, educational and health facilities and other social services will be initiated before or concurrent with the expansion.*
- *Each villager will resettle in the new town on the day compensation is received for cash crops*
- *They will identify and fence-in sacred places or work with villagers to relocate all necessary artifacts, etc to a mutually agreed location near the new town*



G.M.F.



Signed this ---day of October 2007 in the City of Buchanan, Grand Bassa County, Republic of Liberia.

On Behalf of the Government of Liberia

J. Chris Toe 11/15/07
J. Chris Toe, Ph.D.
Minister of Agriculture

Ambulai B. Johnson 15-11-07
Ambulai B. Johnson
Minister of Internal Affairs

On Behalf of the Liberian Agricultural Company:

George Quarteng-Mensah 24/10/07
George Quarteng-Mensah
General Manager

Bozal Dorman
Bozal Dorman
15/11/2007

Attested:

[Signature] 11/15/07

For the people of Grand Bassa County:
(Superintendent, Senior Senator, Youths, Traditional Council of Elders, etc)

Isaac B. Williams

Samuel K. Quigg A/S. Bujala

Rojay Kwagor

Jarrah Williams

11. LETTRE DES CHEFS DE VILLAGES DES 11 VILLAGES AFFECTES PAR LES EXTENSIONS DE LA PLANTATION DE SOCFIN LAC AU LIBERIA

AFFECTED AND AGGRIEVED CITIZENS OF LAC, LIBERIA (AACIL)

We are the true sons and daughters of this soil given to us by our ancestors. Lands holding virgin forests, ancestrous graves, property crops owned by us which had been taken by the Socfin-Bolloré companies here in Liberia.

We will support through AACIL organization local communities rights on lands given us by our forefathers.

It was on those forest lands taken or stolen where we planted crops to get money for our children feeding, school fees and materials for school, our wives lappas and wearing, transportation means, housing and shelter; but they are no more. They had been stolen by cruel hands for their own benefits and luxurious livelihood for them leaving us with nothing to live on.

We will support AACIL until we can get a brighter tomorrow for our children and children's children to come.

TOWN	NAME	POSITION	SIGNATURE
1. GBAINFIEN TOWN	John Nukai	Town Chief	<i>[Signature]</i>
	Nathaniel Monway	National Coordinator	
2. CEEZOHN	J. Rufus Guether	Town Chief	<i>[Signature]</i>
	Morato Gboyah	Assistant National Coordinator	
	Richard Gboyah Monway	Elder And Advisor	
3. WONWULU	Daniel Tarr	Town Chief	<i>[Signature]</i>
4. ISAAC GAYE	James Joseph	Town Chief	<i>[Signature]</i>
5. NAIN TOWN	Bob Yarbah	Town Chief	<i>[Signature]</i>
6. ZOEWORLOR	John Gweh	Town Chief	<i>[Signature]</i>
7. JANAKPAH TOWN	Morris Janakpah	Town Chief	<i>[Signature]</i>
8. MONCRAY TOWN	Sundaygai Geezay	Town Chief	<i>[Signature]</i>
9. FLORJOE TOWN	Cooper Gargar	Town Chief	<i>[Signature]</i>
10. GBOCLEON TOWN	David Cleon	Town Chief	<i>[Signature]</i>
11. ZOEWEE TOWN	Sundaygai Arthur Zoewee	Town Chief	<i>[Signature]</i>